

assistant-santé  ^{MD}



Sûr.
Simple.

**Green Shield
Canada**

Voulez-vous faire le LIEN avec un nouveau régime de soins de santé parce que le vôtre prend fin?

Nous avons ce qu'il vous faut.

Vous perdez la protection pour soins de santé de votre régime collectif en raison d'un changement de carrière, d'une perte d'emploi ou de votre départ à la retraite? Vous vous faites du souci en raison des frais médicaux et dentaires courants que vous devrez commencer à payer de votre poche?

Vous craignez qu'un imprévu, comme un accident ou une maladie, mette votre épargne à risque en raison des frais médicaux supplémentaires que vous auriez alors à assumer en plus de vos dépenses courantes en soins de santé?

Ne vous inquiétez pas. Chercher le bon régime pour vous protéger, vous et votre famille, et pour protéger vos finances, ne devrait pas devenir un emploi à temps partiel. Vous ne devriez pas passer des nuits blanches à craindre qu'un problème de santé vous empêche d'obtenir une couverture appropriée.

Faites une demande d'adhésion à l'un de nos régimes Assistant-santé LIEN de GSC^{MD} dans les 90 jours suivant la fin de votre régime de soins de santé collectif, et vous pourrez bénéficier de bon nombre des garanties dont vous bénéficiez avant, y compris le remboursement des médicaments sur ordonnance, des soins dentaires, soins de la vue et soins de santé complémentaires. Mieux encore... l'acceptation de votre demande est garantie – aucune question médicale ne vous sera posée – même si vous avez des problèmes de santé préexistants*. C'est aussi simple que ça.

*Vous pouvez faire une demande d'adhésion à un régime LIEN et l'acceptation de votre demande est garantie, pourvu que vous fassiez votre demande dans les 90 jours suivant la fin de votre régime collectif et après réception de votre paiement initial par GSC.

Régimes Assistant-santé LIEN de GSC

Faciles à comprendre

Régimes différents pour répondre à différents besoins

Il y a quatre régimes Assistant-santé LIEN qui offrent une couverture pour les médicaments sur ordonnance, les soins dentaires, les soins de la vue, les soins de santé complémentaires, l'hospitalisation et les soins médicaux en cas d'urgence. Il vous suffit de choisir le niveau de couverture qui répond le mieux à vos besoins, à votre style de vie et à votre budget.

Acceptation garantie

L'acceptation de votre demande est garantie* quel que soit le régime LIEN choisi, pourvu que vous fassiez votre demande dans les 90 jours suivant la fin de votre régime de garanties collectif – même si vous avez des problèmes de santé préexistants. Il n'y a aucun questionnaire médical à remplir ni examen à passer lorsque vous faites une demande d'adhésion.

*L'acceptation de votre demande est garantie après réception de votre paiement initial par GSC.

Aucune période d'attente

Pour bon nombre de régimes de soins de santé complémentaires, vous devez attendre de trois à six mois avant de pouvoir vous prévaloir de vos garanties. Dans le cas de tous les régimes Assistant-santé LIEN, vous pouvez commencer à le faire le premier jour du mois suivant l'approbation de votre demande d'adhésion. Il s'agit de la date d'entrée en vigueur de votre régime. Vous pouvez vous prévaloir de vos garanties LIEN à partir de cette date.

Couverture en croissance

Les garanties de soins dentaires offertes par le régime LIEN auquel vous souscrivez croissent au cours des trois premières années.

Des garanties à vie

Lorsque votre demande d'adhésion a été approuvée, votre régime LIEN vous protège pour la vie – peu importe votre âge ou les changements dans votre état de santé – tant que vos paiements sont versés.

Couverture qui vous suit toujours

Contrairement aux régimes collectifs qu'offrent les employeurs, les régimes LIEN sont mobiles. Cela signifie que votre protection vous suit et vous appartient – peu importe votre employeur et que vous soyez un travailleur autonome, un employé contractuel, un pigiste ou un retraité.

Régimes Assistant-santé LIEN de GSC

Faciles à utiliser

Demandes de règlement sans souci

La plupart de vos demandes de règlement pour médicaments sur ordonnance, soins dentaires, soins de santé complémentaires et soins de la vue peuvent être traitées instantanément à l'aide de votre carte d'identification GSC – plus besoin d'attendre un chèque par la poste. Pour toutes les autres demandes de règlement, vous pouvez être remboursé rapidement grâce au dépôt direct dans votre compte bancaire.

Appli mobile À VOTRE PORTÉE

Notre site Web convivial pleinement adapté aux utilisateurs mobiles et nos services en ligne GSC à votre portée^{MD} vous permettent d'assurer un suivi permanent en vous donnant un accès rapide et facile à vos garanties, à l'état et à l'historique de vos demandes de règlement, aux fournisseurs de soins de santé et plus encore – en tout temps et en tout lieu – de votre ordinateur de bureau, ordinateur portable, tablette ou téléphone intelligent.

Service qui saura vous ravir

Le service sera toujours impeccable... sinon il ne viendrait pas de GSC. Nous avons les connaissances nécessaires pour répondre à vos questions, et aussi la manière de le faire.

Faciles à aimer

Récompenses pour un mode de vie sain

Changerpourlavie^{MC} est un portail gratuit, exclusif aux clients de GSC, conçu pour soutenir (et encourager!) des choix de vie sains en vous proposant une foule d'outils, ressources et renseignements sur la santé adaptés à vos besoins particuliers. Vous pouvez remplir un questionnaire d'évaluation des risques pour la santé, recevoir un bilan de santé personnalisé ainsi qu'un plan d'action, vous inscrire au programme Discipline2fer pour recevoir des rappels santé et de prise de médicaments, et plus encore. Afin de vous récompenser de prendre des mesures pour améliorer votre santé, en étant inscrit au programme Changerpourlavie, vous obtiendrez des points que vous pourrez utiliser pour courir la chance de gagner toutes sortes de récompenses, notamment des cartes-cadeaux d'importants détaillants.

Assistance juridique

En tant que client de GSC, vous aurez accès à un service gratuit de conseils juridiques au Canada, 24 heures par jour, sept jours sur sept, au moyen d'un numéro sans frais afin de vous guider dans différents cadres juridiques : loi criminelle, contentieux des affaires civiles, propriétaire et locataire, bien immeuble à usage d'habitation, testaments et successions. Dans le cadre de ce service de conseils juridiques, vous pourrez aussi obtenir des recommandations d'avocats expérimentés qui pratiquent dans votre région, à des tarifs préférentiels.

Planification financière sensée

Avec les changements dans la protection offerte par le régime d'assurance-maladie des gouvernements et la hausse des coûts liés aux soins de santé, il est avisé financièrement de se doter d'un régime qui vous protège des dépenses courantes et imprévues en soins de santé – aujourd'hui, demain et au cours des années à venir.

Avantages fiscaux

Si vous êtes travailleur autonome ou propriétaire d'une petite entreprise, vos paiements du régime LIEN pourraient constituer une dépense déductible du revenu imposable, ce qui rendrait votre couverture encore plus économique.

Veuillez consulter votre conseiller financier pour obtenir des détails à ce sujet.

Confiance accrue

Et par-dessus tout, une fois que vous avez un régime LIEN, vous pourrez dormir tranquille, en sachant que votre famille et vous disposez d'une protection financière supplémentaire contre des dépenses en soins de santé – peu importe ce qui vous attend ou ce que la vie vous réserve.

Faciles d'en faire une demande d'adhésion

Être admissible, c'est simple

Pour être admissible à n'importe quel régime LIEN, il suffit de répondre aux critères suivants :

- Présenter une demande dans les 90 jours suivant la fin de votre régime de garanties collectif;
- Être un résident canadien;
- Être couvert par un régime provincial d'assurance-maladie (les résidents du Québec doivent également être couverts par la RAMQ);
- Avoir moins de 80 ans.

N'oubliez pas, pour nos quatre régimes LIEN, l'acceptation de votre demande est garantie* – même si vous avez des problèmes de santé préexistants – vous n'avez aucun questionnaire médical à remplir ni aucun examen à subir.

*L'acceptation de votre demande est garantie après réception de votre paiement initial par GSC.

Vous voulez respirer à l'aise?

Nous pouvons vous aider.

Vous perdez la protection pour soins de santé de votre régime collectif? Vous voulez un nouveau régime qui vous protégera, vous et votre famille, et protégera vos finances contre les dépenses en soins de santé que vous devez payer de votre poche de plus en plus souvent? Vous pouvez vous détendre...

Grâce à la couverture complète offerte par les régimes Assistant-santé LIEN, vous aurez l'esprit tranquille, sachant que vous disposez de la protection nécessaire contre les dépenses courantes et imprévues de soins de santé – que vous soyez à la maison ou en voyage. Encore mieux, l'acceptation de votre demande est garantie* – même si vous avez des problèmes de santé préexistants – pourvu que vous fassiez votre demande dans les 90 jours suivant la fin de votre régime de soins de santé collectif.

Il vous suffit de choisir le régime LIEN qui répond le mieux à vos besoins, votre style de vie et votre budget et de faire votre demande d'adhésion dès aujourd'hui. C'est aussi simple que ça.

Les régimes de soins de santé ne sont pas tous pareils. Vous pouvez avoir la certitude que votre régime LIEN sera là pour vous – aujourd'hui, demain et au cours des années à venir.

GSC n'est pas une entreprise comme les autres.

Nous sommes vraiment différents.

Lorsque vous devenez un client de GSC, vous n'avez pas seulement la paix d'esprit qui accompagne la certitude d'avoir une protection complète contre les dépenses courantes et imprévues de soins de santé. Vous avez une autre bonne raison de vous sentir bien – la conviction d'appartenir à quelque chose de plus grand.

En tant que seule société sans but lucratif du pays qui se spécialise dans les régimes de soins de santé et dentaires, GSC a une mission qui est profondément ancrée dans la contribution à la société, les dons de bienfaisance et l'accès à une meilleure santé pour tous les Canadiens. Nous réalisons cette mission en investissant dans les collectivités dans lesquelles nous vivons et travaillons, en particulier dans la prestation de soins de santé et la façon de s'y retrouver dans le système de santé.

La promotion de l'intérêt commun fait partie de notre ADN.

Couverture complète pour vous et votre famille

Médicaments d'ordonnance

Les médicaments d'ordonnance dont vous pouvez avoir besoin, y compris les contraceptifs oraux.

Soins dentaires

Soins de prévention et de restauration comme les examens, nettoyages, obturations, extractions, radiographies et plus encore.

Soins de la vue

Les quatre régimes LIEN comprennent tous une couverture pour les examens de la vue, lunettes d'ordonnance, lentilles cornéennes et chirurgie des yeux au laser.

Soins de santé complémentaires

Les quatre régimes LIEN offrent tous une couverture pour des soins de santé complémentaires, notamment par des spécialistes et thérapeutes autorisés comme les chiropraticiens, massothérapeutes, naturopathes et physiothérapeutes, ainsi que pour des services d'aide à domicile, soins infirmiers, services et équipements médicaux, soins dentaires consécutifs à un accident, transport par ambulance et plus encore.

Couverture d'assistance-voyage en cas d'urgence médicale

Les quatre régimes LIEN comprennent tous la couverture d'assistance-voyage en cas d'urgence médicale. Mieux encore, votre couverture de voyage LIEN demeure valide avec vos autres garanties de soins de santé, peu importe votre âge. Vous n'aurez donc plus à vous inquiéter, ni à vous soucier d'acheter une assurance-voyage distincte en cas d'urgence médicale pour couvrir des dépenses liées à des urgences médicales lorsque vous êtes loin de la maison.

Hospitalisation

Les quatre régimes LIEN offrent tous l'hospitalisation en chambre individuelle ou à deux lits.

Êtes-vous prêt pour les détails?

Vous trouverez les renseignements complets concernant les garanties, la couverture et les tarifs dans cette trousse.

Les petits détails

(C'est ennuyeux, mais vous devez quand même les lire.)

Les régimes Assistant-santé LIEN sont offerts par Green Shield Canada (GSC).

Ce sommaire ne constitue pas un contrat. Les modalités, conditions, limites et exclusions sont expliquées en détail dans le contrat établi par Green Shield Canada à l'approbation de la demande d'adhésion.

La date d'entrée en vigueur de votre régime est le jour où votre couverture prend effet, soit le premier jour du mois qui suit l'approbation de votre demande d'adhésion.

L'acceptation de votre demande d'adhésion aux régimes LIEN est garantie après réception de votre paiement initial par GSC.

Veillez consulter votre conseiller financier pour obtenir des détails concernant les avantages fiscaux. GSC ne fournit aucun conseil en fiscalité; tout renseignement fourni n'est pas un conseil en fiscalité ni ne sert aux fins fiscales.

Régimes Assistant-santé LIEN
de **Green Shield Canada.**

Sûrs. Simples.

Régimes offerts par

Green Shield Canada (GSC).

Assistant-santé de GSC, Assistant-santé LIEN de GSC et la conception de leurs logos respectifs sont des marques déposées de Green Shield Canada. La conception du logo GSC est une marque déposée de Green Shield Canada.

^{MD} Marques déposées de Green Shield Canada.

© 2016 Green Shield Canada. Tous droits réservés.

Green Shield Canada, 8677 Anchor Drive, C.P. 1606
Windsor, ON N9A 6W1



HA-LINK-BRO-N.F.12/16